

# Les conséquences inattendues de la supervision de la recherche d'emploi : invalidité au lieu d'emploi ?

Policy brief préparé par Benjamine Dejardin sur la base de De Brouwer, O. Leduc, E. & Tojerow, I. (2021), "The Unexpected Consequences of Job Search Monitoring: Disability Instead of Employment?"

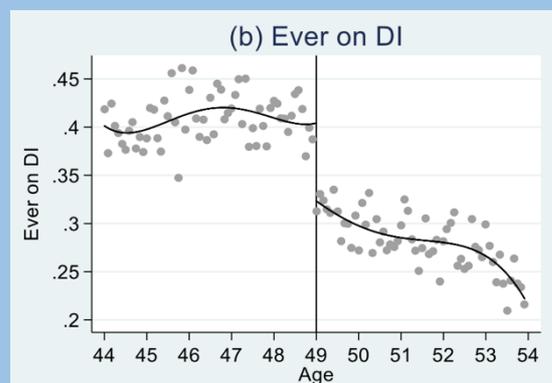
## Aperçu

En 2004, la Belgique a mis en œuvre, comme plusieurs autres pays de l'OCDE, une réforme du système de l'assurance chômage. Les nouvelles mesures introduites consistaient à implémenter des exigences en matière de recherche d'emploi et à superviser la recherche d'emploi des chômeurs de longue durée. Cette réforme était destinée aux demandeurs d'emploi de moins de 49 ans. Cette implémentation permet d'étudier l'impact qu'a la supervision de la recherche d'emploi sur les bénéficiaires de l'assurance chômage grâce à une régression sur discontinuité, sur un espace de 3 ans. Il s'agit de regarder la différence entre les chômeurs de longue durée de moins de 49 ans, le groupe traitement, et les chômeurs de longue durée de plus de 49 ans, le groupe contrôle, en matière d'emploi, de chômage mais aussi en matière de participation à l'assurance invalidité et d'autre programme de bien-être social.

Les auteurs trouvent un effet positif à court-terme de la supervision de la recherche du travail sur l'emploi, et un important effet indirect de long-terme de cette supervision sur l'inscription à l'assurance invalidité. Les résultats montrent que l'implémentation du suivi de la recherche d'emploi pourrait expliquer l'augmentation du taux d'invalidité parmi les chômeurs. Ils estiment qu'entre 2007 et 2012, la supervision de la recherche d'emploi a baissé les transferts agrégés d'assurance chômage de 7,8% et augmenter les transferts agrégés de l'assurance invalidité de 6,6% pour les individus entre 40 et 49 ans. L'article tente de décrire de manière compréhensive les manières dont la surveillance de la recherche de travail affecte les bénéficiaires de l'assurance chômage et de décrire aussi les effets sur l'invalidité.

## Contributions principales

- **La supervision de la recherche de travail** encourage les demandeurs d'emploi à s'inscrire au programme **d'assurance invalidité de court et long terme**, et cela sans qu'il y ait d'impact sur l'embauche à long terme.
- Pendant 3 ans suivant le début de la supervision, **les chômeurs de moins de 49 ans ont 18,2 points de pourcentage** plus de chance de s'inscrire à l'assurance invalidité (+67,4%), d'être en moyenne **65 jours de plus** avec cette assurance (+124,7%) et **de recevoir un transfert supplémentaire** d'assurance invalidité de 3312€ (140,5%), comparé aux chômeurs de plus de 49 ans.
- L'analyse dynamique révèle que la simple **menace de sanction** suffit pour encourager les chômeurs traités à s'inscrire à l'assurance invalidité et révèle que les effets de la supervision sur **la probabilité d'embauche** est positif et significatif 3 à 8 trimestre après le début de la supervision.
- Les résultats montrent qu'il n'y a pas d'effet de la supervision sur la sortie de l'assurance chômage vers d'autres programmes de bien-être social, ce qui renforce l'idée que l'assurance invalidité est **le substitut le plus proche** de l'assurance chômage.



Graphique 4 (b) : Proportion d'individu qui ont eu au moins 1 jour de couverture d'assurance invalidité sur les 3 ans suivant la réception de la lettre de notification

## Introduction

---

Les politiques actives du marché de l'emploi sont devenues de plus en plus populaires auprès des gouvernements des pays de l'OCDE et ont beaucoup été implémentées ces dernières décennies, dans le but d'augmenter le taux d'emploi. Ce dernier but est un objectif clé dans plusieurs pays de l'OCDE dans une ère où la population est vieillissante. Parmi ces politiques, on retrouve les programmes de supervision de recherche de l'emploi, qui occupent une place importante dans l'effort pour stimuler la recherche d'emploi à un coût relativement bas. Plusieurs études se sont attardées sur l'effet qu'avait cette supervision sur le marché du travail. Les résultats qui en ressortent sont que ces programmes semblent augmenter le taux de sortie du chômage vers l'emploi (Abbring et al. 2005, Lalive et al. 2005, Van den Berg et al. 2004) mais baisse la stabilité de l'emploi et les revenus post-chômage (Arni et al. 2013, Petrongolo 2008, Van den Berg & Vikström 2014). En revanche, alors que l'assurance invalidité est souvent citée comme étant le substitut le plus proche à l'assurance chômage (Charles et al. 2018, Andersen et al. 2019), peu d'étude ont pour sujet les effets de la supervision de la recherche d'emploi sur la participation à l'assurance invalidité (Avram et al. 2018, Lammers et al. 2013, Petrongolo 2009).

L'étude de De Brouwer, Leduc et Tojerow a pour objectif de fournir de nouvelles évidences de l'effet qu'a la supervision de la recherche de travail (Job Search Monitoring, que l'on peut abrégé par JSM) sur le marché du travail avec une attention particulière pour l'invalidité. Pour cela, les auteurs regardent l'effet du programme du JSM qui a été mis en place en 2004 en Belgique et qui a été rendu obligatoire pour les bénéficiaires de l'assurance chômage dont la durée de chômage dépassait 15 mois. La stratégie empirique se base sur le fait que, entre 2007 et 2013, l'agence d'assurance chômage a restreint l'inclusion de bénéficiaires au programme du JSM à ceux qui atteignaient leur 15<sup>ème</sup> mois de chômage avant leurs 49 ans.

## Méthodologie empirique

---

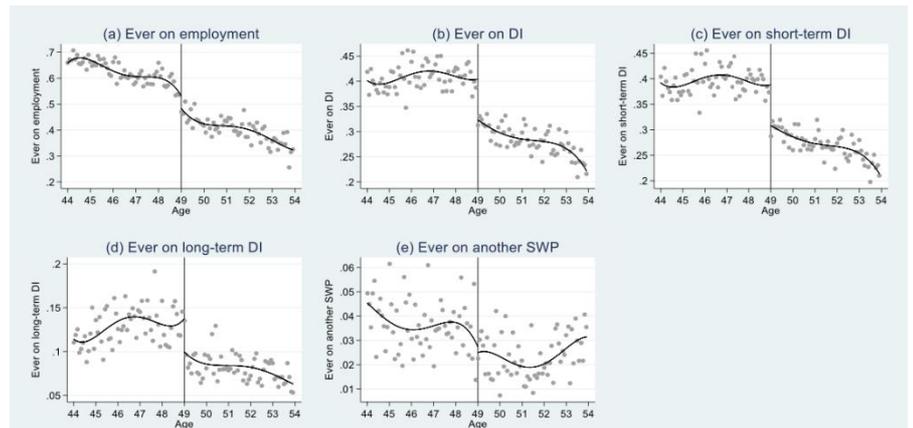
Les données proviennent du Belgian Labour Market Data Warehouse du Crossroad Bank for Social Security. Pour identifier les effets du JSM, les auteurs utilisent le fait que pendant la période d'analyse (Juillet 2007-Décembre 2012), la procédure de suivi était implémentée pour les bénéficiaires de l'assurance chômage qui avaient strictement moins de 49 ans à leur 15<sup>ème</sup> mois de chômage. Cela permet d'implémenter une régression sur discontinuité dans laquelle les auteurs estiment la discontinuité de plusieurs variables à l'âge de 49 ans pour les bénéficiaires d'assurance chômage dont la durée de chômage est exactement 15 mois.

Les auteurs regardent l'effet du JSM 3 ans après la réception de la lettre de notification des bénéficiaires de l'assurance chômage, qui leur informent de leur obligation de chercher activement un emploi. Ils considèrent plusieurs variables indépendantes qui peuvent être scindées en 3 dimensions. Premièrement, les variables à la marge extensive, c'est-à-dire quand on considère la probabilité d'avoir passé au moins un jour dans un certain statut. Deuxièmement, les variables à la marge extensive et intensive, autrement dit quand on s'attarde sur le nombre de jours passés avec un certain statut. La dernière catégorie concerne le revenu qui découle d'un statut.

En ce qui concerne la première dimension, les auteurs ont construit 3 variables qui indiquent respectivement si un individu est régulièrement employé, s'il reçoit une assurance invalidité ou s'il reçoit des prestations d'autres programmes de bien-être social. Pour la deuxième dimension, on estime l'effet de JSM sur le nombre de jours travaillés, le nombre de jours couverts par l'assurance chômage et le nombre de jours couverts par l'assurance invalidité. Pour la troisième dimension, les auteurs estiment l'effet du JSM sur toutes les sources de revenu individuel : revenu du travail, transfert actif d'assurance chômage et transfert d'autres programmes de bien-être social.

## Résultats

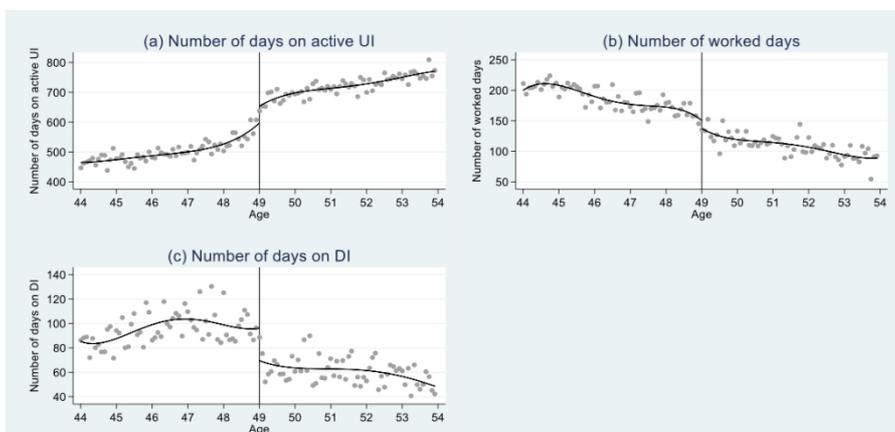
Lorsque l'on s'attarde sur les résultats des variables à la marge extensive (graphique 4), qui est la première catégorie de variable, le JSM augmente la probabilité d'être employé de 16 point de pourcentage (+26,8%) et la probabilité de recevoir une assurance invalidité de 18,2 points de pourcentage (+67,4%). Autrement dit, malgré le fait que le JSM augmente la probabilité d'être employé, il provoque aussi une sortie du marché du travail à travers l'assurance invalidité pour une partie significative de la population traitée. Ensuite, les auteurs explorent les effets dynamiques. Ils trouvent que les effets sur l'emploi sont positifs et significatifs 3 à 8 trimestre après la réception de la lettre de notification, mais qu'ils sont à court-terme. En contraste, le JSM augmente la probabilité de participer à l'assurance invalidité dans le court et le long terme. L'analyse dynamique suggère que les individus sortent de l'assurance chômage via l'assurance invalidité au moment de leur première interview, 6 à 9 mois après la lettre de notification et avant les que des sanctions financières ne soient imposées. Ceci indique que les sanctions renforcées ne sont pas ce qui provoque les effets observés, ce qui rejoint les arguments théoriques que recevoir un avertissement décroît la valeur actuelle du chômage en augmentant le risque de sanctions dans le futur. De plus, le JSM n'affecte pas la probabilité de demander des prestations d'autres programmes de bien être social.



Graphique 4 : Effet du JSM à la marge extensive

Avec ses premiers résultats en tête nous nous tournons vers la deuxième catégorie, avec les variables à la marge intensive et extensive (graphique 6). Nous trouvons que le JSM décroît le nombre de jours de chômage de 164 jours (-22,9%) dans la période de 3 ans suivant la réception de la lettre de notification. Cependant, cet effet est principalement dû au nombre important de jours d'assurance invalidité plutôt qu'au nombre de jours d'emploi. En effet ils observent que les individus traités passent en moyenne 65 jours en plus (+124,7%) avec l'assurance invalidité 3 ans après la réception de la lettre de notification, bien que cet effet sur les jours travaillés ne soit pas significatif. En d'autres termes, même si le JSM augmente la probabilité de trouver un travail, il n'augmente pas significativement le nombre de jours travaillés. L'explication la plus probable, qui est soutenue aussi par l'analyse dynamique, est que le JSM pousse les individus à chercher et accepter des contrats plus temporaires dans le but de réduire le risque de sanction sans nécessairement encourager l'embauche de longue durée.

Finalement concernant les revenus, le JSM décroît les transferts d'assurance chômage en moyenne de 4686 € (-17,7%) et augmente les transferts d'assurance invalidité de 3312 € (+140,5%). De plus les auteurs n'observent pas un effet significatif sur le revenu du travail, ce qui est en accord avec les résultats que le JSM n'affecte pas le nombre de jours travaillés.



Graphique 6 : Effet du JSM à la marge extensive et intensive

D'après ces résultats, les auteurs estiment qu'entre 2007 et 2012, la supervision de la recherche d'emploi a baissé les transferts agrégés d'assurance chômage de 7,8% et augmenté les transferts agrégés de l'assurance invalidité de 6,6%

est en accord avec les résultats que le JSM n'affecte pas le nombre de jours travaillés. L'interprétation de ces résultats est que les effets positifs sur l'emploi du programme JSM sont trop courts pour produire des coefficients significatifs relativement aux effets que le JSM a sur le revenu cumulé du travail. Les résultats suggèrent que les programmes JSM ne sont peut-être pas efficaces en terme de coût si le transfert additionnel d'assurance invalidité compense le décroissement des transferts de l'assurance chômage.

pour les individus entre 40 et 49 ans. Cela montre que les changements apportés à l'assurance chômage peuvent avoir des conséquences indirectes importantes sur l'assurance invalidité.

Finalement, une analyse d'hétérogénéité, autrement dit si l'on regarde l'effet du JSM sur différents groupes d'individus, montre que les effets observés sur l'assurance invalidité sont principalement dû aux travailleurs affectés à la production et les individus vivant dans des zones où il y a des taux de chômage hauts. En effet, ces individus font face à une réduction plus importante de leur capacité à gagner des revenus pour un état de santé donnée, par rapport au reste de la population, ce qui les pousseraient à substituer l'assurance chômage à celle de l'invalidité.

## Policy implications

Les programmes JSM qui ne considèrent pas les limitations de santé, qui peuvent entraver la recherche de travail, peuvent avoir l'effet contre-productif d'encourager l'application à l'assurance invalidité plutôt que d'encourager à travailler. En effet, les bénéficiaires de l'assurance chômage qui ont des problèmes d'ordre médical vont continuer à chercher du travail tant que la valeur actuelle des flux de gains futurs de revenus excède celle de l'assurance invalidité. L'analyse d'hétérogénéité (sur plusieurs groupe d'individu) appuie cette interprétation. En effet les travailleurs affectés à la production et les individus vivant dans des zones où il y a des taux de chômage hauts sont le moteur principal des effets observés sur l'assurance invalidité, et font face à un choix plus restreint d'emplois possibles à cause de problèmes de santé. De la même façon, les programmes de réinsertion pour les bénéficiaires de l'assurance invalidité qui ne prennent pas en compte les opportunités de travail auront des effets contre-productifs.

## Références

De Brouwer, O. Leduc, E. & Tojerow, I. (2021), "The Unexpected Consequences of Job Search Monitoring: Disability Instead of Employment?"

### Auteurs, sites personnels :

Octave De Brouwer  
[Elisabeth Leduc](#)  
[Ilan Tojerow](#)



### Études citées :

Abbring, J.H., Van den Berg, G. J., & Van Ours, J. C. (2005). The Effects of Unemployment Insurance Sanctions on the Transition Rate from Unemployment to Employment. *The Economic Journal*, 115(505), 602-630

Arni, P., Lalive, R., & Van Ours, J.C. (2013). How Effective are Unemployment Benefit Sanctions? Looking Beyond Unemployment Exit. *Journal of Applied Econometrics*, 28(7), 1153-1178

Andersen, Asbjørn Goul, Simen Markussen & Knut Røed (2019). Local Labor Demand and Participation in Social Insurance Programs. *Labour Economics*, 61, 101767

Avram, S., Brewer, M., & Salvatori, A. (2018). Can't Work or Won't Work: Quasi-Experimental Evidence on Work Search Requirements for Single Parents. *Labour Economics*, 51, 63-85

Charles, K. K., Li, Y., & Stephens Jr, M. (2018) Disability Benefit Take-Up and Local Labor Market Conditions. *Review of Economics and Statistics*, 100(3), 416-423

Petrongolo, B. (2009). The Long-term Effects of Job Search Requirements: Evidence from the UK JSA Reform. *Journal of Public Economics*, 83(11), 1234-1253

Lalive, R., Ours, J. C. & Zweimüller, J. (2005). The Effect of Benefit Sanctions on the Duration of Unemployment. *Journal Of the European Economic Association*, 3(6), 1386-1417

Van den Berg, G.J., Van der Klaauw, B., & Van Ours, J.C. (2004). Punitive Sanctions and the Transition Rate from Welfare to Work. *Journal of Labor Economics*, 22(1), 211-241



Département d'Economie Appliquée de l'ULB (DULBEA), Solvay  
 Brussels School of Economics and Management  
 CP140, Avenue Franklin Roosevelt 50,  
 1050 Bruxelles (Belgium)

Tel +32.2.650.41.11  
<https://dulbea.ulb.be>  
[dulbea@ulb.be](mailto:dulbea@ulb.be)

